



**ALBANEL**

**MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

# **AVIS PUBLIC**

## **ADOPTION RÈGLEMENT 23-288**

### **ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024**

AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUE LE CONSEIL MUNICIPAL, LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024 À 19 H 30, QUI S'EST TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL AU 160 DE LA RUE PRINCIPALE, A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-288 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024.

DONNÉ À ALBANEL CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2024.

---

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, DIRECTRICE GÉNÉRALE

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Stéphanie Marceau, CPA, CA, directrice générale, résidant à Albanel certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 16 h, le dix-neuvième jour du mois de janvier 2024, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.

---

Directrice générale